

Le Comité de lutte et l'intersyndicale de Continental-Clairoix, avec l'ensemble du personnel

Appel aux travailleurs et à la population, aux organisations syndicales, partis politiques, associations et organisations se plaçant sur le terrain de la défense des libertés collectives

Nous vous appelons à vous joindre à la manifestation que nous organisons :

mardi 3 mai à 11 heures à la gare de Compiègne

pour se rendre en manifestation place du château à l'entrée du palais de justice où est convoqué à 13h30 l'un d'entre nous, Xavier Mathieu, poursuivi devant le tribunal correctionnel pour avoir refusé de se soumettre à un test de fichage ADN.

Cette nouvelle procédure est la suite des poursuites que le gouvernement avait engagées contre 7 travailleurs de Continental, suite à la manifestation d'avril 2009 à la sous-préfecture de Compiègne. Le pouvoir avait voulu prendre en otage 7 salariés pour faire un exemple à l'encontre des travailleurs qui se battaient pour faire respecter leurs droits. Finalement la Cour d'Appel d'Amiens a annulé les condamnations prononcées par le tribunal correctionnel de Compiègne sur réquisition du parquet et a transformé le tout en simple amende. De même les demandes d'indemnisations extravagantes demandées ont été ramenées, pour le principe, à quelques centaines d'euros.

Le gouvernement a subi ainsi un désaveu et la cour d'appel a reconnu la légitimité du combat contre la collusion des patrons-voyous de Continental et du pouvoir.

Et lorsqu'ensuite notre camarade Xavier Mathieu a refusé, au nom de ses droits et de sa liberté individuelle, que l'on prélève son ADN, en l'assimilant ainsi à un auteur de crime, le procureur avait décidé de classer cette affaire. Il faut dire qu'on était en pleine mobilisation. Mais, quelques mois plus tard voilà que le dossier est ressorti avec convocation au tribunal avec en ligne de mire un risque de condamnation. En clair le gouvernement, qui donne ses instructions aux procureurs, voudrait montrer qu'il est toujours obstiné à essayer par ce biais d'obtenir une condamnation pouvant aller jusqu'à un an de prison contre le représentant des salariés qui ont eu le courage de relever la tête. Aussi :

Pour exiger l'arrêt des poursuites et de l'acharnement du pouvoir contre les travailleurs de Continental et leur porte-parole.

Pour reconnaître le droit à chaque citoyen de refuser de se soumettre à un test qu'il juge dégradant et attentatoire à sa liberté individuelle.

Pour refuser d'assimiler le combat des travailleurs pour la défense de leur droit à un délit.

Nous vous appelons à vous joindre à cette manifestation

L'ensemble des représentants de Continental et des appelants s'exprimeront place du château avant l'audience.

Clairoix, le 13 avril 2011.